

Accueils de loisirs Communautaires Nouvelle organisation 2012

Afin de répondre au mieux aux demandes des familles et réduire les listes d'attente, il est apparu nécessaire de modifier les modalités d'inscription et d'annulation des Accueils de Loisirs situés à Aixe sur Vienne et Séreilhac à compter du 1^{er} janvier 2012 :

⇒ **Redécoupage des périodes de réservation :**

- à partir du 1^{er} décembre pour la période des mercredis de Janvier et Février + vacances d'Hiver.
- à partir du 1^{er} Février pour la période des mercredis de Mars et Avril + vacances de Printemps.
- à partir du 1^{er} avril pour la période des mercredis de Mai et Juin
- à partir du 1^{er} juin pour les vacances d'été (Juillet et Août)
- à partir du 1^{er} août pour la période des mercredis de septembre et octobre + vacances de Toussaint.
- à partir du 1^{er} octobre pour la période des mercredis de novembre et décembre + vacances de Noël.

⇒ **Modification des modalités d'annulation :**

- Sur les périodes du mercredi et des petites vacances, les annulations devront intervenir **1 semaine avant** le jour réservé (au lieu de 3 jours).
- Sur la période des vacances d'été (Juillet-Août), toute réservation sera définitive et facturée même si l'enfant n'est pas présent (sauf raison de santé et présentation d'un certificat médical établi pour l'enfant).

